

# RSE DD

## Fondements, évolutions et perspectives – Institutionnalisation de la RSE

---

*Ce cours vous est proposé par Najoua TAHRI, Maîtresse de conférences, IAE de Montpellier et  
par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

### Quiz

- 1. Quelle norme internationale fournit des lignes directrices pour la responsabilité sociétale des organisations ?**
  - a. ISO 9001
  - b. ISO 14001
  - c. ISO 26000
- 2. En quelle année le Livre Vert sur la RSE a-t-il été publié par la Commission Européenne ?**
  - a. 2000
  - b. 2001
  - d. 2002
- 3. Quelle directive européenne impose des obligations de transparence aux entreprises en matière sociale et environnementale ?**
  - a. Directive NRE
  - b. Directive DPEF
  - c. Directive CSRD
- 4. Combien de principes clés la norme ISO 26000 comprend-elle ?**
  - a. 5
  - b. 7
  - c. 9
- 5. Que signifie l'approche « Comply or Explain » ?**
  - a. Respecter ou justifier
  - b. Investir ou retirer
  - c. Partager ou argumenter

**6. Quel est l'objectif principal de la directive CSRD ?**

- a. Réduire les coûts
- b. Renforcer la transparence
- c. Simplifier la réglementation

**7. Quelles entreprises sont concernées par le devoir de vigilance en France ?**

- a. Toutes entreprises cotées
- b. Entreprises >5000 salariés
- c. PME

# Références

## Comment citer ce cours ?

RSE DD – Fondements, évolutions et perspectives – Institutionnalisation de la RSE, Najoua TAHRI, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.